

Nos arbres anciens Les colosses fragiles

Marie Nolet, Nancy Audet and Martin Guay

Number 76, Spring 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17072ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nolet, M., Audet, N. & Guay, M. (1998). Nos arbres anciens : les colosses fragiles. *Continuité*, (76), 54–57.

Nos arbres anciens

Les colosses fragiles



« [...] nous nous relèverons, et pas eux. Et nous nous relèverons sans eux [...] »

Robert Lalonde

par Marie Nolet

Cette remarquable épinette de Norvège est située devant la résidence Nesbitt à Cowansville. Haute de 19,6 mètres, l'épinette atteint 3,62 mètres de circonférence. Photo : Les arbres remarquables du Québec. Répertoire, 1994. Associations forestières régionales.

Si la terrible tempête de verglas de janvier 1998 a plongé des milliers de Québécois dans le noir, elle les privera certainement de « vert » au printemps prochain. Les arbres ployant sous le poids de l'épaisse couche de glace qui les recouvrait ont été gravement endommagés, la tête arrachée, les bras cassés, le tronc éventré. Plusieurs devront être abattus. Les autres seront élagués lorsque ce sera possible. Comme si cela

ne suffisait pas, champignons et maladies vont tenter de s'infiltrer par les cicatrices. Cette catastrophe naturelle, toute regrettable qu'elle soit, a malgré tout eu pour effet appréciable d'éveiller décideurs et citoyens à la valeur de leurs arbres et d'attirer l'attention sur le rôle important qu'ils jouent dans nos vies. Cette prise de conscience est d'autant plus aiguë dans le cas des arbres anciens qui dominent le paysage avec leur gabarit imposant.

RÔLES ET VALEUR DE L'ARBRE

Évidemment, le rôle écologique des arbres ne doit pas être négligé, même s'il reste caché à l'œil humain. L'arbre, lors de la photosynthèse, produit de l'oxygène et contrôle la teneur en gaz carbonique dans l'atmosphère. Il contribue à la

formation du sol et atténue les phénomènes d'érosion. Il assure le maintien de la qualité de l'eau et régularise le débit saisonnier des cours d'eau. Son feuillage, en captant les particules en suspension dans l'atmosphère, assure une meilleure qualité de l'air. Il procure aussi abri et nourriture aux animaux et agit comme écran contre le bruit et le vent. Il permet enfin de régulariser la chaleur.

Les mutilations que la tempête de verglas a causées aux arbres ont attiré l'attention sur leur rôle économique dans la société québécoise. Les pertes estimées par les acériculteurs et les pomiculteurs sont éloquentes à cet égard. Si on ajoute aux diverses productions l'intense activité économique générée par l'exploitation forestière et la transformation de la matière ligneuse, l'arbre doit être considéré comme un important moteur économique.

Mais au-delà des considérations économiques, l'arbre remplit des fonctions esthétiques et sociales, elles aussi essentielles et bien mises en évidence lors de la tempête. En embellissant nos rues, nos parcs et nos parterres, les arbres contribuent à créer une atmosphère plus sereine dans nos milieux de vie, de loisir et de travail. Ils constituent des éléments architecturaux qui permettent de structurer un espace, d'encadrer des percées visuelles ou d'enjoliver un site grâce à leurs couleurs, leurs textures, leurs hauteurs et leurs formes.

De plus, témoins d'un art d'aménager aujourd'hui révolu, les arbres anciens permettent de ressentir l'ambiance que les concepteurs ont voulu créer des dizaines d'années auparavant et de comprendre leur conception de l'aménagement paysager. Traversant les

affres du temps pour gagner petit à petit en majesté, ils donnent une temporalité au lieu qu'ils animent. Privés de la noblesse de leurs arbres âgés, domaines, avenues, parcs et espaces paysagers anciens perdent un élément de référence historique essentiel. Toutes ces qualités et ces fonctions justifieraient que les arbres anciens bénéficient d'une protection à leur mesure. La réalité est tout autre.

RÉPERTOIRE DES ARBRES REMARQUABLES

Prémisse à toute action de protection, l'inventaire des ressources à protéger est indispensable. Présentement, les documents existants sont issus d'initiatives locales ou privées. Les critères de sélection deviennent donc inégaux et les méthodes de collecte des renseignements demeurent aléatoires.

Publiée en 1978, une première étude a été réalisée par la Société d'animation du Jardin botanique de Montréal. Elle révélait l'existence au Québec de 90 arbres champions, témoins du passé, sur le territoire situé le long du fleuve Saint-Laurent. Il a fallu attendre jusqu'en 1994 pour qu'un nouveau répertoire des arbres remarquables du Québec soit publié. L'Association forestière québécoise et la Société internationale d'arboriculture-Québec consacraient alors 104 arbres champions, soit les plus gros représentants des espèces indigènes ou introduites présentes au Québec, et 38 arbres notables, choisis en fonction de critères plus subjectifs relatifs à des caractéristiques culturelles, historiques, esthétiques ou de rareté. Les responsables du projet souhaitaient relancer l'initiative tous les deux ans. Ils voulaient maintenir les connaissances à jour, assurer éven-

tuellement la protection et la vitalité de certains arbres et sensibiliser les élus et la population à la valeur symbolique et réelle de ces arbres grandioses et, par ricochet, de toute la flore arborescente. Malheureusement, la continuité n'a pu être assurée. Quelques passionnés poursuivent leur quête, mais leurs efforts se concentrent surtout sur l'identification des arbres d'intérêt.

Quelques gestionnaires de parcs privés ou publics ainsi que de rares villes possèdent un inventaire de leurs arbres. Certains, bien étoffés, permettent de planifier un entretien adéquat en fonction des caractéristiques de l'arbre, dont sa maturité.

UNE PROTECTION PAR DÉFAUT

Force est de constater que la protection des arbres anciens est quasi inexistante. Le gouvernement québécois agit à l'échelle du peuplement dont la superficie minimum est de quatre hectares. Le travail a débuté en 1994 et s'est officialisé en 1996 avec la création du Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (GTEFE). Après avoir établi la notion d'écosystème forestier exceptionnel et défini des critères d'identification, le GTEFE est à terminer l'inventaire de ces forêts exceptionnelles. Il doit maintenant proposer un cadre d'intervention pour les protéger.

Trois types de forêts exceptionnelles ont été retenus: les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces en situation précaire. On retrouve surtout les vieux arbres dans les forêts anciennes où les spécimens dominants ont largement dépassé l'âge de maturité biologique. Par exemple, un bouleau jaune d'un diamètre de 1,4 mètre et âgé d'en-



*En 1969, des vandales ont cassé tous les jeunes peupliers plantés le long du mur d'enceinte de l'Hôpital général à Québec, rue des Commissaires. Douze ans plus tard, un bel alignement les a remplacés. En 1998, on change un à un ces peupliers dépérissants par des chênes fasciculés dont la longévité est beaucoup plus grande.
Photos : Ville de Québec*



viron 300 ans pousse au mont Wright, près de Stoneham, dans une des 182 forêts anciennes répertoriées à ce jour. Selon toute apparence, ces forêts anciennes ont subi peu d'attaques de l'homme au cours de leur histoire récente.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL 1977-1978 DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

« La Commission conclut qu'il est d'une extrême urgence que le classement d'arbres isolés, en raison des critères évoqués ci-avant, soit entrepris. Pour un grand nombre l'inventaire existe déjà. Elle estime également que les groupements d'arbres particulièrement significatifs dans les villes ou dans les villages soient également protégés par un classement si nécessaire. Pour ceux que cette recommandation effarouche ou fait sourire, il faut invoquer encore une fois l'action d'un pays de haute civilisation comme la France où on a classé des arbres situés même sur des propriétés privées. »

L'APRÈS-VERGLAS AU DOMAINE MACKENZIE-KING

par Denis Messier

Le domaine Mackenzie-King, situé au nord de Hull, est un vaste espace aménagé par William Lyon Mackenzie King (1874-1950), dixième premier ministre du Canada. C'est aujourd'hui l'un des sites historiques les plus importants de la région d'Ottawa. Une douzaine de bâtiments se dressent dans cet univers essentiellement boisé de 231 hectares.

Bien que la plus grande partie de la forêt soit naturelle, quelques milliers de pins, d'érables, de noyers et d'ormes ont été plantés par Mackenzie King lui-même. Certains spécimens provenaient des grands domaines privés comme celui de George Washington (Mont-Vernon) ou de ceux de la famille royale d'Angleterre.

La tempête de verglas de janvier dernier a grandement affecté la région de l'Outaouais. Le parc de la Gatineau et, par conséquent, le domaine Mackenzie-King ont subi des dommages très importants. Dans certains secteurs, dont le domaine, la majorité des arbres ont été endommagés. Ce sont les feuillus, notamment les érables et les bouleaux, qui ont été les plus touchés. À ce moment-ci, quelques dizaines d'arbres morts ont été recensés. Comme ailleurs, ce n'est toutefois que dans quelques mois qu'on aura un portrait exact de la situation.

Dans un site historique comme le domaine Mackenzie-King, il est relativement facile d'intervenir quand un artefact ou un bâtiment se détériore ou est endommagé, car il existe des normes établies. Toutefois, en ce qui concerne les jardins ou les paysages patrimoniaux, il existe peu de politiques de réhabilitation ou de gestion. La Charte de Florence, édictée par le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) en 1982, est un des rares documents à formuler des lignes directrices de gestion des paysages.

Pour pallier cette lacune, la Commission de la capitale nationale entend se donner un plan de réhabilitation en recentrant son action sur les plans originaux de restauration du domaine Mackenzie-King. Ainsi, une équipe multidisciplinaire sera formée et aura pour tâche d'élaborer une politique de gestion à moyen et à long terme du paysage historique. D'ici là, on s'en tient au principe d'intervention minimale.

Le GTEFE s'est fixé comme objectif de proposer un cadre législatif pour les forêts publiques d'ici 12 mois. En ce qui concerne les forêts privées, qui représentent un peu plus de la moitié des forêts exceptionnelles déjà répertoriées, des moyens de protection ont été identifiés, mais leurs cadres d'application restent à préciser, et aucun échéancier n'est encore arrêté. Pour sa part, la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN), qui s'est donné l'objectif de protéger 2000 hectares de forêts anciennes au Canada, dont 500 au Québec, a choisi, avec l'aide du GTEFE, quatre forêts privées anciennes parmi les plus représentatives au

Québec pour assurer leur protection. Plusieurs irritants légaux et le peu d'incitatifs financiers rendent le travail de la SCCN difficile.

Parce qu'elle estimait que l'arbre isolé peut être intéressant au seul titre de sa rareté, de sa forme inusitée ou de son âge, la Commission des biens culturels recommandait en 1978 au ministère des Affaires culturelles de considérer l'arbre, principalement en milieu urbain, non seulement comme un élément du patrimoine mais comme un bien culturel. Rien n'y fit, le Ministère n'est jamais intervenu en ce sens. Aucune partie de la Loi sur les biens culturels ne vise donc la protection des arbres patrimoniaux. À l'intérieur du cadre législatif actuel, les arbres ne sont protégés que s'ils sont associés à un ensemble assorti d'un statut (sites et jardins historiques, arrondissements) ou s'ils sont situés dans l'aire de protection d'un monument classé, lorsque le Ministère a déterminé une telle aire. La Loi prévoit que tout propriétaire d'un bien classé doit le conserver en bon état, mais les mesures de contrôle étant inopérantes, les seuls moyens d'assurer l'avenir de ces biens sont le bon vouloir des propriétaires et la vigilance des groupes de pression et des individus sensibilisés à la question patrimoniale. Cette situation prévaut d'autant plus dans le cas de nos arbres remarquables que le ministère de la Culture et des Communications ne dispose d'aucune expertise en architecture de paysage et laisse par conséquent libre ce champ de compétence.

Au gouvernement fédéral, les efforts sont plus sentis dans le domaine naturel. Des mesures sont prévues pour protéger les écosystèmes rares, fragiles ou menacés de disparition. Au ministère du Patrimoine cana-



Dommages causés par la tempête de verglas en janvier 1998.
Photo: CCN

dien, la Politique de gestion des ressources culturelles est appliquée. Le principe veut que les ressources culturelles soient jugées selon leur importance historique, celles de niveau 1 représentant une valeur nationale. Mais, selon les critères habituels, l'importance historique des arbres pouvant potentiellement être protégés s'avère difficile à prouver.

La pénétration de la foresterie urbaine dans les différentes municipalités du Québec demeure très inégale. Les plus grosses villes possèdent des outils d'intervention, mais les règlements et consignes administratives sont de portée générale et ne prévoient pas de mesures spécifiques pour les arbres anciens. Les municipalités désirant effectuer des travaux d'arboriculture retiennent habituellement les services de firmes spécialisées. Les compétences varient beaucoup dans ce domaine non réglementé. L'intervention influe directement sur la longévité des arbres, et c'est pour cette raison que l'on doit choisir une firme habilitée à prodiguer des soins de qualité. Certaines ont acquis une excellente expérience pour traiter des arbres anciens. Il faut donc faire appel aux spécialistes et surtout proscrire les élagueurs dont l'expérience se résume à des travaux effectués pour Hydro-Québec!

LA RELÈVE

Que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal ou privé, la protection et l'entretien des arbres anciens, de même que leur remplacement dépendent en majeure partie de la bonne volonté des gestionnaires de première ligne qui agissent directement sur eux. Les arbres doivent composer avec le tassement de leurs racines, la sécheresse, le manque d'entretien, la pollution, les embruns salins

et, comme la nature nous l'a rappelé dernièrement, les aléas climatiques. Compte tenu de ces conditions de croissance, pourrions-nous voir notre stock d'arbres anciens se renouveler? Le cœur du problème réside dans la recherche de cette pérennité. Matériau vivant, l'arbre est condamné à mourir. En

« Fabulations, ces flammes cuivrées du sumac, ce volètement d'écus dorés du tremble, ce feu cramoisi du chêne, au commencement d'octobre. Chimères cette chevelure envolée du saule, ce salut lent et grave du sapin, quand je passais près de lui pour aller au lac, cette hésitation bruisante du lilas, quand je le croisais, pour me rendre à la grange. Inventés, ces coups de vent sonores dans les hauteurs du peuplier, la plainte soyeuse du févier, la rumeur d'église du cerisier en fleurs, ce craquement sourd du bouleau, celui qu'on avait peur de voir tomber sur la maison, les soirs de grands vents. Au moins aurais-je eu le temps de vous sauver de l'oubli, vous autres. Mille de vos pareils ne seront jamais observés, admirés, encore moins décrits. Célèbre-t-on un arbre disparu? »

Extrait de « L'homme qui plantait des arbres », Robert Lalonde, *Le Devoir*, 17 janvier 1998.

forêt, les plus jeunes attendent son déclin pour prendre leur essor, mais en milieu urbain, la disparition d'un vieil arbre laisse une plaie béante dans le paysage. C'est pourquoi nous devons prévoir des mesures qui nous permettront de profiter de leur présence le plus longtemps possible tout en leur préparant une relève.

Si de grands défis restent à relever en ces domaines, des exemples encourageants doivent nous stimuler. La Ville de Québec a mis au point une méthode de plantation d'arbres en trottoir susceptible de faire passer leur espérance de vie de 5 à 50 ans. La Commission des champs de batailles nationaux lance un vaste programme de renouvellement de ses arbres dans le cadre du centenaire du parc. Le domaine Mackenzie-King entreprend la préparation d'un plan de réhabilitation de son patrimoine arboricole. Place à d'autres initiatives!

Marie Nolet est architecte paysagiste et directrice du Conseil des monuments et sites du Québec. Nancy Audet et Martin Guay, architectes paysagistes, ont collaboré à ce texte.

Au moment de la restauration de la maison Krieghoff à Québec, il a fallu abattre cet orme centenaire. Il compétiennait sans espoir avec le bâtiment.

Photo : Ville de Québec

